COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Municipalité et Conseil communal

Affaire traitée par : Mlle I. Fogoz
Ligne directe : 021 721 17 27

1092 Belmont-sur-Lausanne, le 3 décembre 2004

PUBLICATION

Conformément aux dispositions de l'article 109 de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la Municipalité de Belmont-sur-Lausanne porte à la connaissance des électrices et électeurs que, lors de la séance du **2 décembre 2004** le CONSEIL COMMUNAL a adopté :

- ***le préavis municipal 10/2004 du 29 octobre 2004 – Budget 2005***
  - a) adoptant la taxe d'épuration pour l'an 2005 fixée à fr. 1.09 le m^3, TTC, sans changement par rapport à 2004;
  - b) adoptant le budget communal pour l'exercice 2005;

En vertu de l'article 107 de la loi précitée, le budget dans son ensemble ne peut faire l'objet d'un référendum.

L'article 108 de la même loi stipule que : « la demande de référendum relative au budget précise les rubriques de la classification administrative qui font l'objet de cette demande; les électeurs se prononcent séparément sur chacune d'elles ».

La demande de référendum doit être déposée dans les vingt jours qui suivent la présente publication, munie des signatures d'au moins un cinquième des électeurs.

En outre, le Conseil communal, lors de la même séance a adopté l'objet suivant qui, conformément à la loi précitée, **n'est pas soumis à référendum**, soit :

- ***le préavis municipal 11/2004 du 8 novembre 2004 – Admission d'une candidate à la bourgeoisie de la Commune de Belmont-sur-Lausanne***
  - octroyant la Bourgeoisie de Belmont-sur-Lausanne à :
    - **Mlle Stéphanie Caroline KERN**, ressortissante française, née le 10 février 1978 à Strasbourg (France), domiciliée Rte d'Arnier 18 à 1092 Belmont-sur-Lausanne

Les textes relatifs à toutes les décisions susmentionnées peuvent être consultés au Bureau du Greffe municipal, pendant les heures d'ouverture.

ainsi que sur le Site Internet
www.belmont.ch
rubrique « Vie politique »

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic	La Secrétaire
	(LS)
G. Muheim	I. Fogoz